Image not found or type unknown

Application d'une surcôte à 62 ans si surplus de trimestres ?

Par **Jmarc**, le **23/01/2012** à **17:00**

Bonjour,
Né en 1955, je devrais travailler jusqu'à 62 ans. J'aurais cotisé 180 trimestres (il me manque 2 trimestres pour partir à 60 ans..) soit 14 trimestres de plus. Ces 14 trimestres seront-ils surcôtés ? Devrais-je travailler au delà de 62 ans pour me voir appliquer une surcôte ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés